

Contamination de l'eau du robinet à Breuil-le-Sec (60) : l'Agence régionale de santé répond aux questions des habitants

L'ARS a participé ce jeudi 13 juin à une réunion publique organisée à Breuil-le-Sec (60), concernant la contamination de l'eau du robinet survenue dans la commune fin avril. Cette réunion a notamment permis de répondre directement aux questions des habitants, de rappeler le rôle de chaque acteur en matière de gestion et de qualité de l'eau, de retracer très précisément la chronologie des événements entre le premier prélèvement (24 avril) et les résultats des dernières analyses (2 mai).

Qualité de l'eau du robinet : qui fait quoi ?

Concernant la qualité de l'eau du robinet, des procédures et des responsabilités très claires sont établies par le code de la santé publique pour protéger la santé de la population. Plusieurs acteurs sont ainsi concernés :

- **Le laboratoire (LDAR)** : il effectue les prélèvements sur le réseau d'eau, analyse l'eau prélevée et transmet les résultats à l'Agence régionale de santé. Il est accrédité COFRAC et agréé par le ministère de la santé.
- **L'Agence régionale de santé (ARS)** : elle programme les prélèvements et les analyses réguliers. Elle reçoit les résultats des analyses, les interprète et informe le responsable de la production et de la distribution de l'eau en cas de problème. L'ARS peut lui apporter des conseils techniques.
- **Le responsable de la production et de la distribution de l'eau** : il est tenu de surveiller en permanence la qualité de l'eau, notamment par des contrôles qu'il réalise lui-même. Il recherche les causes d'éventuels problèmes et prend les mesures correctives. Il informe immédiatement la population si la consommation de l'eau présente un risque pour la santé et, si besoin, distribue de l'eau embouteillée. Dans le cas présent, le responsable de la production et de la distribution de l'eau est la Communauté de communes du Clermontois, qui a délégué la gestion de ce service public à Suez.

Contamination de l'eau du robinet à Breuil-le-Sec : la chronologie des événements

- **Mercredi 24 avril : un contrôle de routine est réalisé au sein des services techniques de la mairie de Breuil-le-Sec par le LDAR.** Un particulier informe le technicien du laboratoire que l'eau du robinet a une couleur inhabituelle rue de la Soie. Le technicien y effectue un deuxième prélèvement.
- **Jusqu'au vendredi soir, les analyses du laboratoire ne montrent rien d'alarmant** : la qualité de l'eau n'est pas optimale, mais rien n'indique qu'elle présente un risque pour la santé des consommateurs. L'ARS informe systématiquement et immédiatement Suez des résultats partiels obtenus et lui demande de prendre les mesures pour y remédier. Suez intervient sur le réseau d'eau et indique que le problème est lié à une fuite de canalisation.
- **Vendredi 26/04 à 20h17 : le LDAR envoie à l'ARS les résultats complets d'analyses.** L'eau contient de nombreuses bactéries de type *Escherichia coli* et entérocoques, qui indiquent un risque avéré pour la

santé des consommateurs. **7mn plus tard, à 20h24, l'ARS alerte Suez.** Ces résultats ne peuvent pas être dus à une simple fuite de canalisation. Une station d'épuration est exploitée par Suez en bout de quartier. A 23h41, l'ARS suggère à Suez de rechercher si des travaux ou des dysfonctionnements sont survenus à la station d'épuration.

- **Samedi 27/04 matin** : Suez confirme que la contamination de l'eau est bien liée à un problème survenu à la station d'épuration. Suez a isolé la station d'épuration du réseau d'eau potable. L'ARS demande la mise en œuvre d'une restriction de certains usages de l'eau.
- **Dimanche 28/04 soir** : **l'ARS est informée indirectement que des habitants de Breuil le Sec sont malades** (troubles digestifs), alors que cette information est connue localement dès le jeudi. **L'ARS enquête alors immédiatement** auprès des hôpitaux et dès le lundi matin auprès des médecins du secteur. Une vingtaine de malades ayant eu recours au système de soins sont alors comptabilisés.
- **Lundi 29/04 matin** : L'enquête sanitaire se poursuit auprès des médecins généralistes et des signalements de particuliers arrivent à l'ARS. Au regard du nombre de personnes malades, des autocontrôles effectués par Suez à d'autres endroits du réseau et par précaution, l'ARS demande que la restriction de consommation de l'eau soit étendue à l'ensemble de la commune. De nouveaux prélèvements sont réalisés par le LDAR.
- **Jeudi 2/05** : l'analyse des prélèvements réalisés les 29 et 30 mai montre que la situation est revenue à la normale. La restriction de consommation de l'eau est levée sur l'ensemble de la commune.

Une enquête épidémiologique et une amélioration de la chaîne d'alerte demandées par l'ARS

Afin de déterminer précisément le nombre de personnes touchées par cette contamination de l'eau, le secteur concerné et le type de pathologies occasionnées, l'Agence régionale de santé a demandé à Santé publique France de réaliser une enquête épidémiologique très approfondie auprès de l'ensemble des habitants de la commune. L'ARS a par ailleurs proposé à la Communauté de Commune du Clermontois de s'engager dans un plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau. Il s'agira notamment d'analyser les fragilités et repérer les risques du réseau, d'améliorer la chaîne d'alerte et de structurer l'information à la population.

Eric Pollet, Directeur de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale à l'ARS Hauts-de-France : « la mission de l'ARS, c'est de protéger la santé de la population, 24h/24 et 7j/7. Entre le moment où l'ARS reçoit les analyses complètes, qui montrent que des habitants peuvent être malades s'ils boivent l'eau du robinet, et l'alerte que l'ARS lance auprès du responsable de la distribution de l'eau, il se passe 7 mn. Mais il a fallu attendre 2 jours et demi pour que le risque encouru par la population soit identifié, et deux jours de plus pour que l'ARS soit informée que des habitants sont malades. C'est cela qu'il faut améliorer pour que ce qui s'est passé à Breuil le Sec ne se reproduise plus ».